

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La licence Carte-Neige « Compétiteur » « Adulte » ou « Jeune » est obligatoire pour toutes les épreuves à partir de la catégorie U8. (Hors [cours de Promotion](#))

EPREUVES UNSS - FFSU

Les participants devront posséder obligatoirement **soit une licence UNSS ou FFSU** soit une licence FFS.

EPREUVES COUPES D'ARGENT (U12 – U14 – U16) :

Les épreuves de niveau COUPE D'ARGENT sont ouvertes uniquement aux compétiteurs licenciés au comité de ski organisateur. Ce comité pourra toutefois accepter la participation d'un compétiteur licencié dans un autre comité. La demande devra être formulée par le comité de ski du compétiteur concerné.

COUREURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Pour des raisons de responsabilités et d'assurance des organisateurs, **tout coureur de nationalité étrangère non titulaire d'une licence FFS Carte Neige Compétiteur ou du Ticket Course ne devra en aucun cas être autorisé à participer.**

COUREUR DE NATIONALITE ETRANGERE possédant une licence Carte Neige Compétiteur inscrit ou non sur les listes FIS

- *Il peut participer aux épreuves nationales ou régionales françaises avec son club ou son comité de ski, mais ne peut pas être sélectionné pour une épreuve internationale Children par la France.*
- *S'il est inscrit sur les listes FIS l'inscription aux courses internationales est à faire par sa fédération d'origine.*

Il a donc droit de prendre 2 licences.

COUREUR AYANT LA DOUBLE NATIONALITE

- Inscription sur les listes FIS : Si un compétiteur possède la double nationalité, il doit choisir le pays pour lequel il veut concourir lors de sa 1^{ère} année FIS.

Il est de la responsabilité des clubs et comités de ski de vérifier toutes ces précisions auprès de leurs licenciés, afin d'éviter tout dérapage.

☞ Voir rubrique [Fédération/Réglementation/règles communes] « **Participation aux compétitions** » <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes>

La participation aux épreuves par équipes est autorisée dans la limite d'un coureur de nationalité étrangère par équipe.

LIMITES D'AGES

✓ Epreuves internationales

Les épreuves internationales sont ouvertes aux catégories suivantes :

- U14 et U16 pour les épreuves "CHILDREN" (ENFANTS).
- U18-U21-U30.
- Masters pour les épreuves Masters

✓ Epreuves FFS

Les épreuves FFS sont ouvertes aux catégories U8 à Masters

Il est particulièrement recommandé, dans un souci d'efficacité sportive de conserver une homogénéité de participation.

Les limites des possibilités de ces regroupements de catégorie d'âges sont contenues dans le [tableau des dénivelées et nombre de portes](#).

Les résultats obtenus dans les épreuves UNSS ou FFSU seront pris en compte pour le classement FFS, **seulement pour les coureurs qui possèdent la LICENCE CARTE NEIGE « Compétiteur » ou pour ceux qui viendraient à la prendre au cours de la saison sportive.**

Attribution de titres

☞ Voir rubrique [Fédération/Réglementation/règles communes] « **Participation aux compétitions : Attribution de titre** » <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes>